

INSCRIPTION
GRATUITE

CONCOURS DE PEINTURE-DESSIN

LES PEINTRES DANS LA RUE

VENDREDI 8 MAI 2015

- DE 8H30 À 17H SOUS LA HALLE DE MONSÉGUR -

OUVERT AUX ARTISTES
AMATEURS & PROFESSIONNELS

3 CATÉGORIES :
ENFANTS - ADULTES AMATEURS - ADULTES PROFESSIONNELS

REMISE DES PRIX À 17H30

DE NOMBREUX LOTS À GAGNER

EN PARTENARIAT AVEC
boesner
FOURNITURES POUR ARTISTES
www.boesner.fr

ORGANISÉ PAR L'ACAM 33
(ASSOCIATION DES COMMERÇANTS & ARTISANS DU MONSÉGURAIS)
INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS > 06 37 38 05 93
WWW.ACAM33MONSEGU.COM



REGLEMENT

« LES PEINTRES DANS LA RUE »

Ce concours est organisé par l'association des commerçants & artisans du Monségurais (ACAM33).

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à trois catégories d'artistes :

- 1- ENFANTS (moins de 14 ans)
- 2- ADULTES AMATEURS
- 3- ADULTES PROFESSIONNELS

Chaque candidat doit choisir un endroit dans Monségur (places, rues, ruelles, remparts) et se positionner pour une seule œuvre dans la journée. Le choix du lieu reste libre à la seule condition de rester dans l'enceinte historique de Monségur (un petit plan sera fourni à l'inscription).

Toutes les techniques de peinture ou dessin seront acceptées (crayons, pastel, gouache, aquarelle, huile, acrylique...). Le matériel de peinture ou dessin n'est pas fourni par les organisateurs.

Un jury formé de cinq personnes (trois peintres confirmés ou professionnels et deux amateurs d'art) choisis par les organisateurs se réunira à 17h pour attribuer les prix. La remise des prix aura lieu à 17h30.

Chacune des catégories sera récompensée (pour les trois premiers dans chaque catégorie) par les prix suivants : bons d'achat, matériel ou livres beaux arts, places de cinéma, lots de producteurs artisans de l'ACAM33...

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours commence à partir de 8h30 le vendredi 8 mai 2015.

Les candidats se présenteront sous la halle de Monségur pour faire tamponner leur support (une seule toile ou un seul papier), remplir leur bulletin d'inscription et numéroter le support.

Les candidats iront s'installer librement pour réaliser leur œuvre.

Dès que l'artiste considère que son tableau est terminé, il remet son travail au même endroit qu'il a fait tamponner son support le matin, sans le signer.

Ne pas oublier l'heure limite de la remise des œuvres : 17h

Un reçu lui sera remis en échange et en attendant les résultats du jury, un petit pot sera offert.

Les enfants sont et doivent rester sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou d'un accompagnateur majeur (une pièce d'identité peut-être demandée) et ne peuvent rester seuls dans le village. L'ACAM33 se dégage de toute responsabilité.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

06 37 38 05 93

WWW.ACAM33MONSEGU.COM